

ZONES URBAINES

- UA** zone urbaine du centre-bourg
- UB** zone urbaine essentiellement sous forme d'opérations d'ensemble et de réalisations individuelles
- UC** zone urbaine située au hameau des Uzelles entre la forêt, une partie urbanisée et la départementale

ZONES À URBANISER

- AU1** zone à urbaniser à vocation principale résidentielle - secteur du chemin des Noireaux
- AU2** zone urbaine essentiellement sous forme d'opérations d'ensemble et de réalisations individuelles

ZONES AGRICOLES

- A** zone agricole

ZONES NATURELLES

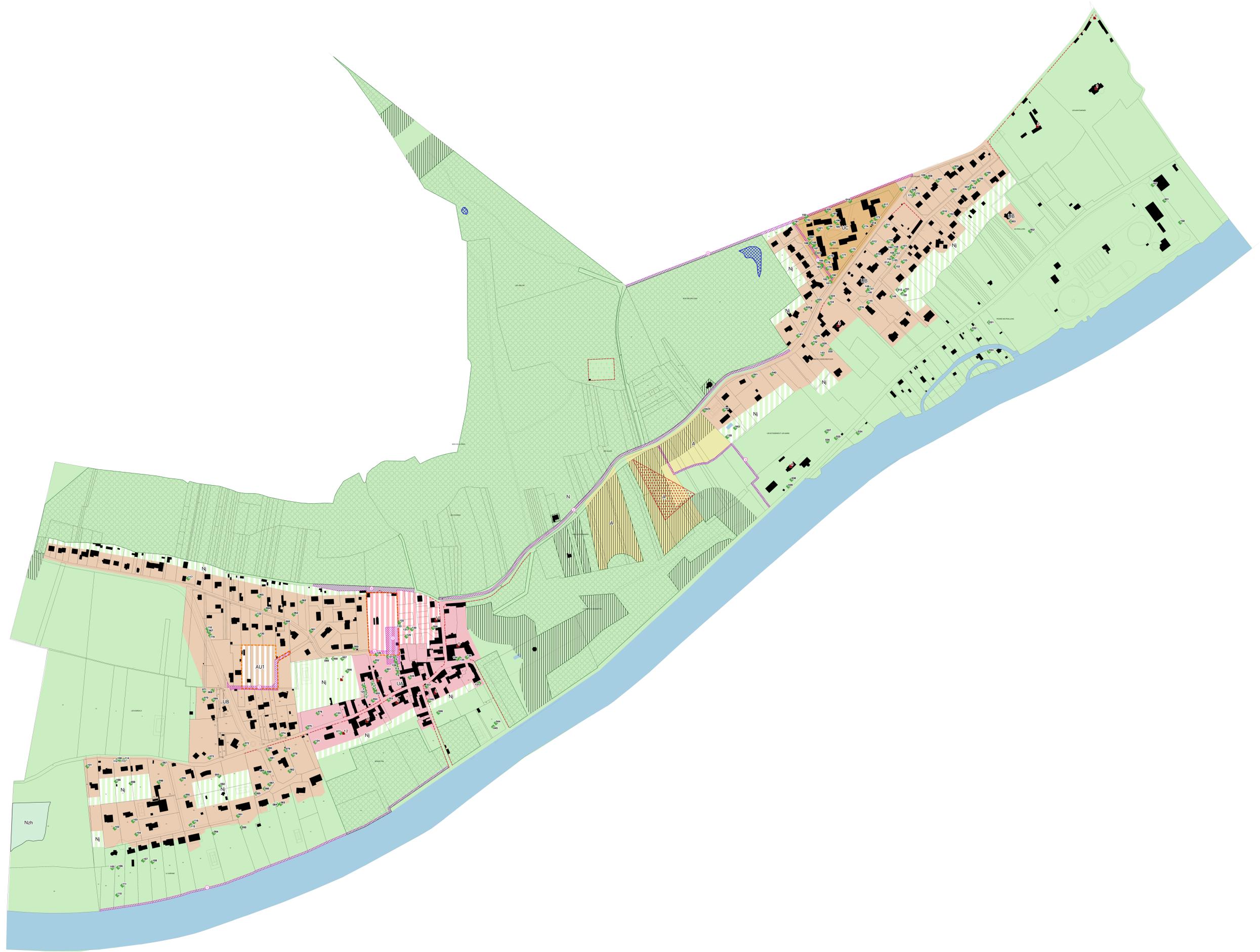
- N** zone naturelle
- Nj** zone naturelle correspondant aux espaces non bâtis en jardins des habitations, en coeur d'ilot ou en frange des espaces bâtis
- Nzh** zone naturelle correspondant aux zones humides avérées

INFORMATIONS GRAPHIQUES

- périmètre d'orientation d'aménagement et de programmation au titre de l'article L. 151-7 du Code de l'urbanisme
- espace boisé classé (EBC) à créer ou à conserver au titre de l'article L. 113-2 du Code de l'urbanisme
- emplacement réservé (ER) au titre de l'article L.151-41 du Code de l'urbanisme
- emplacement réservé destiné à la création de logement social au titre de l'article L.151-15 du Code de l'urbanisme
- mare à protéger au titre de l'article L. 151-23 du Code de l'urbanisme
- haie de massif forestier de plus de 100 ha à préserver dans une bande de 50 mètres
- Espaces Boisés Classés ponctuels au titre de l'article L. 113-1 du Code de l'urbanisme
- bâtiment à protéger au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme
- élément de paysage : mur et muret à protéger au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme
- cône de vue à protéger au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME

numero	destination	bénéficiaire	superficie
1	Liaison douce	Commune	2 317 m2
2	Liaison douce	Commune	3 293 m2
3	Liaison douce	Commune	992 m2
4	Liaison douce	Commune	1 663 m2
5	Prolongement du chemin des Noireaux	Commune	848 m2
6	Création d'une desserte	Commune	384 m2
7	Liaison douce	Commune	384 m2
8	Liaison douce	Commune	2 188 m2
9	Création du centre technique municipal	Commune	1 621 m2



Plan Local d'Urbanisme

04 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

COMMUNE DE BOISSETTES

Echelle : 1/2 500

MODIFICATION PLU PRESENT PAR DCML L 22 Mars 2022

PLU APPROUVE PAR DCML L 1

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal
Lu Maire, Thierry DESGOUTS